

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-432/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du Service local pour l'année 1969 .

n° 70-432/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
18 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du Service local pour l'exercice 1969 sont arrêtées provisoirement comme suit

- Recettes Tecouvrées 3.189.287.689 – Dépenses admises 3.041.147.122 d'où un excédent de recettes sur les dépenses de. 98.140.517 Cet excédent de recettes sera versé au «Fonds de, résétve du Service local » conformément aux dispositions réglementaires.